



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1174

Attribution d'une subvention d'un montant de 9 000 euros à l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire - ARDAB, pour le programme d'actions pour la sensibilisation et l'appui au développement des produits bio et locaux

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : M. CHAPUIS Gautier

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1174 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 9 000 EUROS A L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS BIOLOGIQUES DU RHONE ET DE LA LOIRE - ARDAB, POUR LE PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA SENSIBILISATION ET L'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES PRODUITS BIO ET LOCAUX (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Membre de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB), l'ARDAB est l'association des producteurs biologiques en Rhône et Loire. Elle fédère près de 400 agriculteurs bio et accompagne le développement global de la filière, aussi bien sur les enjeux de production que sur l'aval de la filière.

Les principales missions de l'ARDAB sont les suivantes :

- Développer les filières de productions bio et locales, respectueuses de l'environnement et d'un développement économique équilibré du territoire (installations, conversion bio, création d'ateliers de transformation mutualisés, ceinture maraîchère).
- Accompagner l'introduction de produits bio et locaux en RHF (Restauration hors foyer) via un dispositif d'accompagnement au service des communes (loi Egalim, appui rédaction des marchés, formation gestionnaires et équipes de cuisines) et un appui individuel des établissements (diagnostics, accompagnement technique et pédagogique avec le défi « Cuisine à alimentation positive »). Ces actions portent une attention particulière à la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'évolution du bol alimentaire (augmentation des protéines végétales).
- Encourager l'accès à tous à une alimentation saine, durable et locale en accompagnant notamment les foyers les plus modestes. Au-delà du « Guide des bonnes adresses bio en Loire & Rhône », actualisé chaque année, l'ARDAB met en œuvre le défi « Foyers à alimentation positive » déployé au plan national. Ce défi permet aux foyers d'augmenter leur part de produits bio et locaux de 20%, sans augmentation de budget.

L'ARDAB propose à la Ville de Lyon d'apporter son expertise sur plusieurs actions en 2021.

**I- Appui à la définition des éléments du futur marché de prestation de repas :**

L'ARDAB accompagne la Ville de Lyon en vue du renouvellement de son marché de prestations de repas pour la rentrée scolaire 2022. Cet accompagnement a pour objectif premier de mettre en adéquation la volonté politique de la Ville de Lyon d'aller vers un approvisionnement 100% bio, 50% local avec les réalités agricoles du territoire et des filières. L'objectif est d'apporter un regard objectif sur les évolutions possibles et souhaitables en termes d'approvisionnement bio locaux afin que le prestataire soit en mesure de répondre aux exigences de la Ville de Lyon.

Travaux déjà mis en œuvre pour la période de janvier à avril 2021 :

- réunion d'échange autour des objectifs de la Ville de Lyon et des volumes actuels consommés par la cuisine centrale de Rillieux-la-Pape ;
- définition des produits bio (caractéristiques, volumes, origines) pouvant être fournis par le territoire, en lien avec la Chambre d'agriculture du Rhône et les fournisseurs bio du territoire (Bio A Pro, producteurs), production par production ;
- préconisations d'éléments rédactionnels pour le nouveau cahier des charges ;
- réunions de présentation des préconisations d'approvisionnement et de rédaction ;
- relecture du cahier des charges et apport des dernières préconisations de rédaction pour favoriser la bonne réalisation du marché et mettre en phase le futur marché avec les réalités agricoles du territoire.

Travaux prévus à la suite de l'attribution du marché :

- participation aux réunions de suivi de marché (prévues 2 fois par an) afin d'identifier les produits nécessitant une forte planification (lien avec BIO APRO et les producteurs) ;
- participation à la commission menu (réunion trimestrielle) afin d'aborder le planning des menus envisagés pour le trimestre suivant ;
- participation à différentes réunions sur cet enjeu de la restauration collective.

Pour cette action, l'ARDAB sollicite la Ville de Lyon à hauteur de 2 000 €

## **II- Valorisation des produits sur les marchés lyonnais :**

L'ARDAB contribuera au travail visant à définir les modalités de valorisation des produits bio et locaux sur les marchés lyonnais. Ce travail pourra donner lieu à la mise en place d'outils de communication notamment.

Pour cette action, l'ARDAB sollicite la Ville de Lyon à hauteur de 1 000 €

## **III- Défi FAAP « Foyers à alimentation positive » :**

L'ARDAB anime depuis près de 10 ans le défi FAAP. L'objectif de cette action est de montrer qu'une alimentation saine, biologique, locale et de saison ne coûte pas plus cher.

Depuis la première édition en 2012, près de 1000 foyers ont été accompagnés sur le territoire de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Un partenariat a été mis en place avec la Fédération des centres sociaux du Rhône en 2020 afin de renforcer l'implication des structures relais et accompagner le changement de pratique.

Réunies en équipes de 8 à 12 foyers, les foyers participent à différentes actions.

Il est constaté des changements d'habitudes importants chez les participants :

- portent plus attention à l'origine des matières premières des produits ;
- évitent les pertes et le gaspillage ;
- diversifient les lieux d'achats ;

- achètent plus de produits frais ;
- s'intéressent à la manière dont sont produits les aliments ;
- achètent plus de produits de saison.

Pour l'édition 2021-2022, il a été fixé un objectif de 16 équipes (160 foyers), dont 4 équipes sur la Ville de Lyon.

En 2020, par délibération n° 2020/362 du 19 novembre 2020, une subvention de 6 000 € a été accordée à l'ARDAB pour cette action. Aussi, il est proposé de renouveler cette subvention pour un montant de 6 000 € pour l'action en 2021.

Il est proposé que la Ville de Lyon alloue à l'ARDAB une subvention d'un montant total de 9 000 € pour mener des actions en faveur du développement de la production et de la consommation de produits alimentaires locaux, sains et respectueux de l'environnement et ainsi renforcer la création d'une solidarité économique et sociale entre des populations urbaines et rurales.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/362 du 19 novembre 2020 ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 9 000 euros est allouée à l'ARDAB pour accompagner la Ville de Lyon sur les actions suivantes :

<b>Nom de l'action soutenue</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Appui à la définition des éléments du futur marché de prestation de repas	2 000 €
Valorisation des produits sur les marchés lyonnais	1 000 €
Défi FAAP « Foyers à alimentation positive »	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 000 €</b>

2- La dépense de 9 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme Développement (DEVELOPMENT), opération ESS, nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET